

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 20 du 17.05.2019
Piliers du 17.05.2019
au 17.06.2019

Monthey, le 14 mai 2019

N/réf. EC/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : M. Fabrice Marclay, Route de la Cretta 31, 1870 Monthey.
Auteur des plans : au Bureau 15 Sàrl, Case postale 458, 1870 Monthey 1.
Situation : parcelle No 1484, folio 28, au lieu-dit « Mazot », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'561'865/1'121'930. Dossier déposé le 6 mai 2019.
Objet : pose d'une isolation périphérique et de panneaux photovoltaïques, agrandissement d'un balcon, construction d'une pergola et pose d'un jacuzzi hors sol.
Remarque : le balcon nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : M. Steve Lauber, Route de la Jurna 19, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 1911, folio 36, au lieu-dit « Château Levin », située en zone R1, individuelle coteau B, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'563'110/1'121'160. Dossier déposé le 7 mai 2019.
Objet : construction d'une pergola et pose d'une palissade en bois.
- Requérants : Mme et M. Sonia et M. Jean-Michel Matti, Route d'Outre-Vièze 112, 1871 Choëx.
Auteur des plans : Perrin Architecture Sàrl, Route de la Vallée 32, 1873 Val d'Illiez.
Situation : parcelle No 2151, folio 38, au lieu-dit « Chez Pratey », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'960/1'121'150. Dossier déposé le 13 mai 2019.
Objet : installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service « Urbanisme, Bâtiments & Constructions » pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 17 juin 2019 à 18.00 heures